

Labellisation DIGIFERMES®

DIGIFERMES® est une marque déposée par :
En partenariat avec :



Dossier de candidature au label

APPEL à CANDIDATURE du 2^{ème} semestre 2017. Clôture le 31/12/2017

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'APPEL À CANDIDATURE

ARVALIS – Institut du végétal a décidé d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des technologies du numérique en lançant, dès l'automne 2015, en partenariat avec l'IDELE, l'ITB, Terres Inovia et l'ACTA, deux DIGIFERMES®, sur ses fermes de Boigneville (91) et de Saint Hilaire en Woèvre (55), avec pour objectifs de :

- tester les outils connectés en conditions réelles,
- être un laboratoire et centre de recherche pour les entreprises intéressées,
- servir de banc d'essai pour les prototypes et les outils en développement proposés par les entreprises et les start-up du numérique.

Dans une logique de recherche participative et ouverte, de diversification des situations, et de démultiplication des innovations testées, le label se veut ouvert à d'autres fermes expérimentales justifiant d'un travail significatif sur le volet numérique. Novateur et d'excellence, le label ne pourra être attribué qu'après examen d'un dossier de candidature par une commission de labellisation.

En juin 2017, la ferme du MOURIER a été labellisée. 2 sessions de labellisation seront proposées chaque année. Le présent appel à candidature concerne le 2^{ème} semestre 2017 et se clôture le 31/12/2017.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Afin de garantir une équité de traitement entre toutes les Digifermes®, les modalités d'adhésion que chaque organisme s'engage à respecter sont les suivantes :

- peut faire valoir le label Digifermes®, toute ferme de recherche et développement qui justifiera de travaux significatifs et novateurs dans le domaine du numérique, et qui aura été, de ce fait, labellisée.
- il n'y a pas d'exclusivité possible de territoire géographique ou d'organisme. ARVALIS et les instituts fondateurs associés resteront les seuls garants de la cohérence des fermes labellisées.
- le label est acquis pour une durée de 3 ans sous réserve du respect des conditions d'engagements.
- chaque organisme adhérent s'engage à participer au programme de recherche sur au moins 3 des 4 axes stratégiques des Digifermes®.
- chaque organisme adhérent s'engage à partager les informations et les résultats acquis dans le cadre des programmes de recherche des axes Digifermes au réseau des fermes labellisés
- la liste des fermes labellisées est publique et disponible à tout instant.

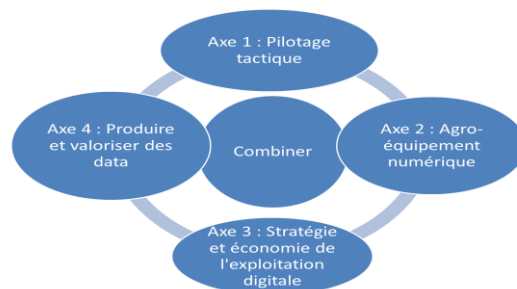
Toute référence à des résultats issus du réseau commun devra porter la mention : « résultats issus du réseau Digifermes® » et logos « Digifermes®, ARVALIS, IDELE, ITB, Terres Inovia et ACTA ».

En partenariat avec :



Le programme de travail s'inscrit dans le domaine des technologies du numérique à l'échelle d'une exploitation agricole, et ce sur 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : le pilotage tactique des productions,
- Axe 2 : l'agroéquipement numérique,
- Axe 3 : la stratégie et l'économie de l'exploitation digitale,
- Axe 4 : la production et la valorisation des données.



Axe 1 Le pilotage tactique : Les solutions numériques pour aider au pilotage des interventions en cours de campagne.

Cet axe englobe tout ce qui relève du pilotage tactique : Les solutions numériques pour aider au **pilotage des décisions au quotidien** : suivi des animaux (état sanitaire, reproduction, ...), pilotage des interventions en cours de campagne (Semis, Désherbage, Maladies, Physio, Fertilisation, Irrigation, Récolte, Stockage).

Axe 2 : L'agroéquipement numérique :

Machinisme Hi tech, Agriculture de précision et modulation de pratiques, Capteurs, Robotique, Drones, Interopérabilité des matériels entre eux,...

Les Digifermes® ont pour objectif de proposer aux entreprises innovantes un terrain de jeu identifié et un support de test des innovations de l'agroéquipement numérique.

Axe 3 : Stratégie et économie de l'exploitation digitale :

Evaluation technico-économique des systèmes et des solutions déployées, anticipation d'évolution réglementaire, durabilité, résilience et robustesse face à un environnement de plus en plus variable...

L'objectif est de faire des Digifermes® des fermes d'expérimentations à taille réelle pilotées grâce aux OAD tactiques et stratégiques en intégrant les indicateurs économiques.

Axe 4 : Produire et Valoriser des Data

Convergence des données (open-source), télécommunication (réseau haut et bas débit), IoT, Open-Data, Crowdsourcing, Modélisation, Cloud de données...

Dans cet axe, l'accent sera particulièrement mis sur l'acquisition de données d'intérêt sur l'exploitation agricole et leurs valorisations opérationnelles.

MODALITES de DEPOT ET d'EXAMEN DES « CANDIDATURES »

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à :
Nathalie BIGONNEAU – n.bigonneau@arvalis.fr avant le 31/12/2017.

Préciser dans l'objet du mail : « Candidature label DIGIFERME_ nom de la ferme »

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission de labellisation au début de l'année 2018, pour un retour aux fermes candidates d'ici mars 2018 au plus tard. La commission est constituée de représentants de chacun des partenaires fondateurs du label.

Cette commission pourra être amenée à :

- Valider le projet et labelliser la candidature.
- Proposer toute action permettant la maturation du projet, et ajourner la candidature de 6 mois.
- Refuser la candidature.

Les labels sont attribués pour 3 ans, après signature d'une convention d'engagement, concrétisant la réussite de la candidature devant la commission de labellisation.

Labellisation DIGIFERMES®



En partenariat avec :



Dossier de candidature au label APPEL à CANDIDATURE 2017

Nom de la ferme candidate :

Structure portant la ferme :

Adresse de la ferme :

Coordonnées du porteur de la candidature (nom, adresse, mail, portable) :

Contexte et objectifs du projet numérique de la ferme (20 lignes maximum) :

Présentation de la démarche scientifique envisagée pour évaluer les innovations (type de tests et types de protocoles envisagés en 15 lignes maximum) :

Plan de travail et calendrier sur l'axe 1 (15 lignes maximum, 3 des 4 axes doivent être complétés) :

Plan de travail et calendrier sur l'axe 2 (15 lignes maximum, 3 des 4 axes doivent être complétés) :

Plan de travail et calendrier sur l'axe 3 (15 lignes maximum, 3 des 4 axes doivent être complétés) :

Plan de travail et calendrier sur l'axe 4 (15 lignes maximum, 3 des 4 axes doivent être complétés) :

Valorisation des résultats / communication (20 lignes maximum) :

En quoi le projet numérique de la ferme candidate au label est novateur et innovant ? (20 lignes maximum) :

Annexe : description de la ferme candidate

Surface, productions, effectifs et qualification des personnels, et tout élément susceptible d'éclairer la commission de labellisation...